

Syndicat  
de la **Magistrature**

 Barreau  
de Seine-Saint-Denis

 la  
**cgt**  
Chancelleries &  
Services Judiciaires

 **SAF**  
SYNDICAT DES  
AVOCATS DE FRANCE

   
**USM**  
UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

Suite à la réunion organisée par le barreau de Seine Saint Denis, nous, personnels de greffe, magistrats et avocats du ressort du Tribunal judiciaire de Bobigny, souhaitons rappeler que ce mouvement légitime n'est en rien, comme le soutient le gouvernement, la cause d'une dégradation du fonctionnement du service public de la justice.

Nous dénonçons conjointement l'indigence des moyens de la justice, et particulièrement dans notre juridiction.

Nous faisons tous le constat d'une justice à bout de souffle, sous dimensionnée, et qui ne repose que sur notre abnégation, et ce depuis de trop nombreuses années.

Cette situation est accentuée par des réformes successives, élaborées dans la précipitation, sans concertation ni moyens suffisants pour les mettre en œuvre dans les juridictions, créant ainsi de nombreux dysfonctionnements.

Confronté à une mobilisation exceptionnelle des avocats, qui ne demandent comme nous tous qu'à pouvoir remplir leurs missions, le gouvernement se contente de les pointer du doigt au lieu de donner à la justice les moyens dignes d'un Etat démocratique.

Bobigny , le 14 février 2020